Image not found or type unknown

EXPULSION SQUATTER PAR LA FORCE PUBLIQUE

Par **manvel**, le **20/06/2013** à **23:36**

Je suis propriétairde de deux maisons dans le sud de la france, ce sont mes résidences secondaires depuis le décès de ma mère. Je vis en région parisienne et ma mère avait hébergé un individu qui ne veut pas partir malgré qu'il n'ait aucun droit ni titre ; l'huissier a demandé le concours de la force au préfet le 17 avril dernier et aucune réponse ; le 17 juin est passé ; ce squatter a 79 ans, n'a pas d'enfant et beaucoup d'argent sur son compte (116 000 euros); est ce normal qu'il y ait autant de retard ? Ce squatter va -til rester dans mes maisons jusqu'à sa mort ? il a été jugé et condamné en février, mais le préfet ne répond pas ; que puis je faire ? Suis je condamné à laisser cet individu continuer à faire des dégat dans les maisons ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés